



S'SCHNACKABLÄTTEL



Journal municipal de Beblenheim / Janvier - Mars 2026

MOT DU MAIRE

Beblenheimoises, Beblenheimois, chers administrés,

À l'aube de cette nouvelle année, je souhaite vous adresser, au nom de l'équipe municipale, mes voeux les plus sincères. Que 2026 vous apporte une bonne santé, des projets personnels épanouissants et des moments de joie partagés en famille, entre amis ou au sein de notre belle communauté villageoise. Chaque nouvelle année est l'occasion de renouveler notre confiance collective en l'avenir, et je souhaite que celle-ci soit placée sous le signe de la sérénité et de la solidarité.

La vie communale reste rythmée par l'attachement que nous portons à la qualité des services offerts à l'ensemble des habitants. Dans ce cadre, le conseil municipal a pris la décision de transférer, à compter du 1^{er} janvier 2026, la compétence eau et assainissement au SIAEPABE.

Ce choix résulte d'une analyse attentive des évolutions réglementaires et techniques qui impactent de plus en plus fortement ces services essentiels. Les normes imposées par l'État, tout comme la nécessité d'entretenir, moderniser et renouveler les installations et réseaux, entraînent une hausse inévitable des coûts pour les communes qui assument seules cette gestion.

En confiant ces compétences à une structure spécialisée et mutualisée, notre objectif est clair : limiter l'augmentation future du coût du service pour les usagers, tout en garantissant un niveau de qualité conforme aux exigences environnementales et sanitaires. Le SIAEPABE dispose des moyens humains, techniques et financiers permettant d'assurer cette mission avec efficacité et continuité, dans l'intérêt de toutes et tous.

Je tiens également à remercier l'ensemble des agents et partenaires qui œuvrent quotidiennement pour le fonctionnement et la vitalité de la commune. Leur engagement constitue un pilier essentiel de la vie locale et contribue largement à la qualité du cadre de vie que nous partageons.

En ce début d'année, j'invite chacun à cultiver le sens du lien, de l'entraide et du respect qui caractérisent notre village. Puiussions-nous continuer ensemble à faire vivre une commune accueillante, dynamique et attentive à chacun.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2026, remplie d'espoir et de réussite.

A guetes nejes Jahr !

Antoine KLEIM

Maire de Beblenheim

AGENDA

- | | |
|-----------------|---|
| 10 janvier : | Crémation des sapins au Kanzel organisée par le comité des fêtes à 17h (Voir article en page 3) |
| 14 janvier : | Vœux du maire et remise des prix du concours des maisons fleuries |
| 4 février : | Don du sang à la salle des fêtes de 16h30 à 19h30 |
| 7 et 8 mars : | 5ème salon « Talents et Passions » à la salle des fêtes |
| 15 et 22 mars : | Elections Municipales |

11 NOVEMBRE

La traditionnelle commémoration de l'Armistice de la guerre 14/18 a eu lieu lundi 11 novembre 2025 à Mittelwihr, en présence des Maires de Bennwihr, Mittelwihr et Beblenheim, des pompiers du SIVU du Mandelberg, du Conseil Municipal des enfants de Beblenheim.

Après le vin d'honneur à la mairie de Mittelwihr, une gerbe a été déposée par M le Maire et la Présidente des Anciens Combattants Mme Mariline Schneider au monument aux morts de Beblenheim, en présence des anciens combattants.



ASSOCIATION MACÉ / BIBLIOTHEQUE

Et voilà, le livre de 2025 se referme ! Ses dernières pages ont encore été jalonnées d'événements bien ancrés dans les traditions de la Bibliothèque et que l'Association Macé soutient pleinement.

- Ainsi, en octobre, la bibliothèque était en fête. Le samedi 11 proposait aux enfants diverses activités autour du thème de la lettre, ainsi qu'un très beau spectacle, Couleur Corbeau. Un moment convivial a réuni tout le monde en fin de journée.
Le dimanche 12, l'Association Macé a invité les adultes à participer, dans la bonne humeur, à une « dictée franchement pas plus difficile que ça ». Petite déception, l'exercice n'a tenté qu'une poignée de personnes.
- Le mercredi 10 décembre, les bénévoles de la bibliothèque ont accueilli 27 enfants de 3 à 11 ans pour le Bricolage de Noël. Des histoires racontées, un goûter et un bricolage qui va décorer une table ou un mur pendant les fêtes de Noël ! Et aucun enfant n'a refusé d'emporter le petit Père Noël en chocolat offert. ☺
- À noter enfin que l'Association Macé a tenu une buvette lors du Festival des 3 Coups, le jour où trois spectacles étaient présentés.



Et puis, en novembre, la bibliothèque a fait le plein de nouveautés en matière de livres.

- D'abord il y a eu l'échange d'ouvrages à la médiathèque de Colmar : plus de 200 livres rendus et autant empruntés. Les romans pour adultes, empruntés en novembre, sont disponibles sur les tables du fond.
- Fin novembre des achats ont été effectués, financés par les crédits octroyés par la commune ainsi que par une rallonge accordée par l'Association Macé : documentaires, albums et romans pour les jeunes, romans pour les adultes ... Ces derniers trônent sur l'étagère qui leur est dédiée près de l'entrée.
- Vous l'aurez compris, amateurs de lecture, vous trouverez certainement votre bonheur dans notre petite bibliothèque ! Et c'est gratuit !



Toute l'équipe de la bibliothèque et plus largement l'Association Macé vont s'efforcer de continuer en 2026 à assurer des activités et autres animations ainsi que les permanences bien entendu. Avis aux amateurs qui désireraient se lancer dans l'aventure !

Bonne et heureuse année 2026 à chacun d'entre vous !



EGLISE PROTESTANTE



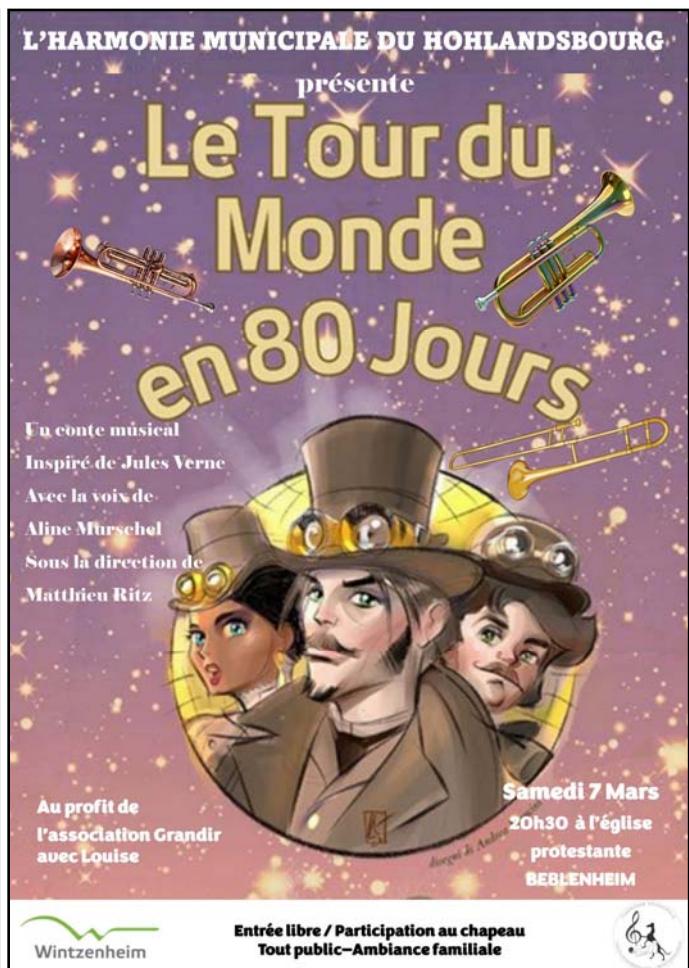
La Paroisse Protestante de Beblenheim vous convie à son **5° Salon Talents et Passions**, le samedi 7 mars de 15h à 19h30 et le dimanche 8 mars de 10h à 18h, à la salle des fêtes de Beblenheim.

Comme il est désormais de tradition, vous pourrez découvrir les talents des artistes qui exposeront des œuvres de photographie, bijoux, peinture, couture et bien d'autres domaines. Vous pourrez également vous délecter des pâtisseries proposées par la paroisse, et venir partager un repas « fait maison » (pâté chaud, salades) sur réservation (15€/personne).

2 nouveautés cette année :

- un verre de l'amitié sera offert à 19h30 afin de clôturer la première journée d'exposition de manière conviviale (stand de petite restauration)
- il sera suivi par un concert caritatif donné par l'Harmonie de Hohlandsbourg (Wintzenheim) à l'église à 20h30 : « Le Tour du Monde en 80 jours », conte musical, panier au profit de l'association Grandir avec Louise.

Les talents divers et variés qui seront présents durant ce week-end vous attendent nombreuses et nombreux !



CREMATION DES SAPINS

Comme chaque année, le comité des fêtes a le plaisir de vous inviter à la traditionnelle crémation des sapins, qui se déroulera le samedi 10 janvier 2026 à partir de 17h, à côté du City Park. Cet événement convivial marque la fin des fêtes de fin d'année et constitue un moment de partage apprécié par petits et grands.

À cette occasion, le comité des fêtes offrira du vin chaud aux adultes afin de se réchauffer, ainsi que du jus de pomme chaud pour les enfants. Des galettes des rois seront également distribuées à l'ensemble des participants pour prolonger ce moment festif dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

En cas de conditions météorologiques défavorables, notamment de pluie, la collation sera prise à la salle des fêtes afin d'assurer le confort de tous.

ETAT CIVIL

Anniversaires :

2 Janvier	SARTORI Béatrice	78 ans
7 janvier	ZINDY Jean-Pierre	88 ans
14 janvier	ULMER Frédéric	72 ans
17 janvier	BUCHY Marlène	70 ans
18 janvier	JOLICOR Gérard	78 ans
21 janvier	WURTZ Geneviève	74 ans
22 janvier	CHAMARD-BOIS Bruno	71 ans
23 janvier	PONTIUS Jeannot	86 ans
24 janvier	BRONNER Adèle	82 ans
24 janvier	SCHWEITZER Raymond	82 ans
26 janvier	LAENGY Pierre	82 ans
28 janvier	SCHMIDT Roland	73 ans
29 janvier	JOST Marie-Louise	77 ans
1 février	MARCILLA Raphaël	80 ans
2 février	WOLFENSPERGER Marie-Louise	79 ans
8 février	TRASMUNDI Maria	90 ans
10 février	GERARD Bertrand	71 ans
10 février	STEMPFER Michèle	71 ans
13 février	STOPPANI Chantal	76 ans
15 février	HAMMER Martine	77 ans
16 février	COLAIANNI Joseph	70 ans
16 février	REPPERT Jacqueline	78 ans
17 février	STREHL Denise	76 ans
20 février	GULLY Edith	87 ans
21 février	GANDER Isabelle	70 ans
23 février	EHLINGER Jean-Marie	80 ans
23 février	WIRTH Henri	90 ans
28 février	MOCK Rémy	75 ans
3 mars	COPANAKIS Alexandre	89 ans
3 mars	DIETRICH Nicole	72 ans
5 mars	BARBARAS Solange	78 ans
8 mars	FREUDENREICH Thomas	71 ans
9 mars	ADOLPH Catherine	71 ans
9 mars	FISCHER Edgar	86 ans
10 mars	JACOB Anne	71 ans
12 mars	BERGER Lisbeth	76 ans
12 mars	RENCK Marlène	87 ans
12 mars	VALENTIN Olivier	72 ans
14 mars	HUMBRECHT Jean-Claude	88 ans
17 mars	HEIM Robert	84 ans
19 mars	KIENTZLY René	77 ans
21 mars	ALTHERR Roger	88 ans
27 mars	BUCHY Chrétien	70 ans
27 mars	SCHMITT Armand	75 ans
30 mars	SCHARWATT Brigitte	80 ans

Naissance :

17/10/2025 : EKIN Atlas, Léo
de Onur-Mustafa EKIN et Gözde GARIP

PACS :

15/12/2025 : ZIMMERMANN Alexandre Jean-Laurent
et WEBER Gwenn

Mariage :

11/10/2025 : Romain JOHANN et
Carole Delphine MARINOT

Décès :

07/09/2025 : UMBHAUER Jean-Jacques
29/10/2025 : MIESCH Gilbert, Joseph
02/11/2025 : BINDER Madeleine, Marguerite
née KASTLER
15/11/2025 : HELMLINGER Anne, Marie, Esther
21/11/2025 : COUVREUR Jeanne, Marie, Antoinette
née FOERSTER
24/11/2025 : CLEMENT Charles
03/12/2025 : ENGEL Louise, Madeleine, Augustine
née KUNZ
06/12/2025 : EHRHARD Joseph, Antoine, Léon
27/12/2025 : HAUPTMANN Irène, Chantal née RIFF

UN GRAND MERCI AU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS



ELECTIONS MUNICIPALES MARS 2026

Document réalisé par
l'Association des Maires du Haut-Rhin
destiné à l'information des habitants
novembre 2025



NOUVEAU MODE DE SCRUTIN

Communes de moins
de 1 000 habitants

Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu le dimanche **15 mars 2026 (1er tour)** et le dimanche **22 mars 2026 (Second tour)**.

La loi du 21 mai 2025 a harmonisé les règles électorales en imposant désormais dans toutes les communes un **scrutin de liste paritaire**.

Un changement important pour 2026 : vous voterez pour des listes bloquées de candidats

Voici ce qu'il faut retenir :

- ✗ **Le panachage est INTERDIT** : il est désormais interdit de modifier un bulletin. Vous ne pouvez pas rayer ou ajouter des noms ni modifier l'ordre des candidats.
- ✗ **AUCUNE inscription ne doit être apposée sur le bulletin ni AUCUN signe distinctif** : annotation, froissement, déchirure, coupure, perforation...

A défaut, le vote sera considéré comme NUL

1 bulletin = 1 voix

Il n'y a qu'un seul tour de scrutin dès lors qu'une liste obtient la majorité absolue* des suffrages exprimés**. Le vote d'au moins un quart des électeurs inscrits n'est plus nécessaire. La liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit la moitié des sièges et l'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix.

Concrètement, dans toutes les communes où une seule liste est candidate, elle est automatiquement élue au 1er tour. S'il y a deux listes, l'une des deux obtient nécessairement la majorité absolue (sauf égalité parfaite des voix) et un seul tour suffit.

En revanche, si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, un second tour est nécessaire. La liste qui arrive en tête au second tour remporte la moitié des sièges. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés.

*au moins la moitié plus un des suffrages exprimés / **total des bulletins moins les bulletins blancs ou nuls

Election du maire et des adjoints / intercommunalité

Lors de sa première réunion, le conseil municipal procède à l'élection du maire et des adjoints. A l'issue de cette réunion, vous connaîtrez également les conseillers communautaires qui représentent la commune au sein de l'intercommunalité. Ils sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal, c'est-à-dire le maire et, en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune, le 1er adjoint, le 2ème adjoint...

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale

Etes-vous bien inscrit (e) ? pour le savoir, vous pouvez contacter la mairie ou vous rendre sur le site :
<https://www.elections.interieur.gouv.fr>

Dates limites d'inscription : 4 février 2026 (téléprocédure) et 6 février 2026 (mairie) - sauf cas particuliers- R5, L17, L30 du Code électoral